



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1998/94  
3 février 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 27 JANVIER 1998, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE  
GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU ZIMBABWE AUPRÈS  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

À la demande de M. Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint l'Accord d'Addis-Abeba sur la question des Comores, à distribuer comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Zimbabwe  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

Représentant du Président  
en exercice de l'OUA

(Signé) Machivenyika Tobias MUPURANGA

Annexe

ACCORD D'ADDIS-ABEBA, ADOPTÉ LORS DE LA CONFÉRENCE  
INTERNATIONALE SUR LES COMORES TENUE À ADDIS-ABEBA  
DU 10 AU 13 DÉCEMBRE 1997

1. Les parties comoriennes (le Gouvernement, Anjouan, Mohéli et la Grande Comore, ainsi que les partis d'opposition : Forum/Fédération/PRC, le Rassemblement national pour le développement et le Front national pour la justice), se sont réunies à Addis-Abeba, dans le cadre de la Conférence internationale sur les Comores, organisée sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) du 10 au 13 décembre 1997, avec le concours d'observateurs officiels représentant :

a) Les États membres de l'Organe central du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits (Burkina Faso, Cameroun, Zimbabwe);

b) Les pays de la région (Afrique du Sud, Kenya, Madagascar, Maurice, Mozambique, République-Unie de Tanzanie et Seychelles);

c) Les membres permanents du Conseil de sécurité (Chine, États-Unis d'Amérique, France, Fédération de Russie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord);

d) La Ligue des États arabes;

e) L'Organisation des Nations Unies;

f) L'Union européenne.

2. Les parties comoriennes se sont penchées sur les circonstances dans lesquelles se trouve le pays, s'agissant notamment de la crise qui touche les îles d'Anjouan et de Mohéli. À ce propos, elles ont estimé particulièrement regrettable les interventions militaires menées dans les deux îles, ainsi que les pertes en vies humaines, les blessés et les destructions de biens. Partant, elles ont demandé la création d'une commission d'enquête internationale chargée de déterminer les responsabilités, d'évaluer les dégâts causés par les troubles dans les deux îles et de proposer des mesures susceptibles de permettre aux victimes d'obtenir une indemnisation adéquate.

3. Les parties comoriennes sont convenues de tenir, dès que possible, sous l'égide de l'OUA et selon les modalités de la Conférence internationale d'Addis-Abeba, une conférence comorienne interinsulaire, aux fins de définir un nouveau cadre institutionnel qui réponde aux aspirations légitimes des Comoriens. Les parties comoriennes ont relevé à ce sujet la ferme position de l'OUA, de l'ONU, de la Ligue des États arabes et de l'Union européenne concernant l'unité et l'intégrité territoriale des Comores.

4. Les parties comoriennes se sont engagées à poursuivre leur dialogue en vue de créer les conditions propices à la tenue de cette conférence.

5. Les parties comoriennes sont convenues de créer une commission chargée de faire respecter l'Accord, regroupant les représentants de toutes les parties comoriennes à la Conférence internationale et présidée par l'OUA.

6. Les parties comoriennes se sont félicitées de la décision prise par l'OUA, en collaboration avec la communauté internationale, notamment l'ONU, la Ligue des États arabes et l'Union européenne, d'organiser une table ronde de donateurs afin de mobiliser l'aide internationale en vue du développement des Comores. Dans l'intervalle, elles lancent un appel pressant en faveur de l'aide aux Comores.

Fait à Addis-Abeba, le 13 décembre 1997, en présence des observateurs officiels.

Pour la délégation de  
Ndzuwani (Anjouan) :

Ali MOUMINE

Pour la délégation  
de Mwali (Mohéli)

Mohamed FAZUL

Pour la délégation de Ngazidja  
(Grande Comore)

Ali-Abdou EL-ANIOU

Pour la délégation  
de l'Opposition  
Forum/Fédération/PRC :

Moustoifa Said CHEIKH

Mohamed Said MCHANGAMA

Pour la délégation du  
Rassemblement national  
pour le développement  
et du Front national  
pour la justice

Ahmed Elarif HAMIDI

Tolbrane HOUMADI

Pour la délégation du gouvernement :

Mouzaoir ABDALLAH

Pour l'Organisation de l'unité africaine :

Pierre L. YERE

Ambassadeur

Envoyé spécial du Secrétaire général  
de l'OUA aux Comores

-----